
Document WSIS/PC-2/12(Rév.2)* -F
28 février 2003
Original: anglais

Rapport de la deuxième réunion du Comité de préparation

SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION
Genève 17-18 février 2003

TABLE DES MATIÈRES

- I [Introduction](#)
- II [Organisation](#)
 - A Ouverture et durée de la réunion
 - B Ordre du jour de la première séance plénière
 - C Ordre du jour de la deuxième réunion du Comité de préparation (PrepCom-2)
 - D Organisation des travaux
 - E Election des Membres du Bureau
 - F Accréditation
 - G Rapport du Secrétaire général de l'UIT sur les activités préalables à la réunion PrepCom-2
 - H Rapport du Président du Comité de préparation
 - I Rapports des Conférences régionales de préparation
 - J Participation
 - K Documents
- III [Groupe de réflexion prospective](#)
- IV [Tables rondes thématiques multipartenaires](#)
- V [Projet de Déclaration et de Plan d'action du SMSI et rapport du Sous-Comité-2](#)
- VI [Procédure entre les réunions](#)
- VII [Dispositions à prendre en vue de la troisième réunion du Comité de préparation](#)

* La version Rév.2 ne concerne pas les textes anglais et chinois.

- VIII [Divers](#)
- IX [Adoption du rapport de la deuxième réunion du Comité de préparation](#)
- X [Annexes: 2](#)

I Introduction

1 Dans sa Résolution 56/183 du 21 décembre 2001, l'Assemblée générale des Nations Unies a pris note avec satisfaction de la résolution adoptée par le Conseil de l'Union internationale des télécommunications dans laquelle celui-ci souscrit à la proposition du Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications relative à la tenue du Sommet mondial sur la société de l'information. L'Assemblée générale a également invité l'Union internationale des télécommunications à jouer le rôle directeur principal dans l'organisation du Sommet et dans son processus préparatoire, en coopération avec d'autres organisations et partenaires intéressés.

2 L'Assemblée générale a par ailleurs recommandé que le soin de préparer le Sommet soit confié à un comité préparatoire intergouvernemental à composition non limitée qui établirait l'ordre du jour du Sommet, mettrait au point le texte du projet de déclaration et du projet de plan d'action et arrêterait les modalités de participation d'autres acteurs au Sommet.

II Organisation

A Ouverture et durée de la réunion

3 Le Comité de préparation du Sommet mondial sur la société de l'information a tenu sa deuxième session du 17 au 28 février 2003 à Genève. Il a tenu 4 séances plénières et 9 réunions de sous-comité.

4 M. Adama Samassékou, Président du Comité de préparation, a ouvert la première séance plénière. Des allocutions d'ouverture ont été prononcées, l'une par M. Yoshio Utsumi, Secrétaire général de l'UIT et Président du Comité d'organisation du Sommet de haut niveau (HLSOC) et l'autre, au nom du pays hôte, par M. Moritz Leuenberger, Conseiller fédéral et Directeur du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication.

B Ordre du jour de la première séance plénière

5 Le Comité de préparation a adopté l'ordre du jour de la première séance plénière reproduit dans le Document WSIS/PC-2/ADM/4. L'ordre du jour se présentait comme suit:

- 1 Ouverture de la première séance plénière de la réunion PrepCom-2
- 2 Adoption de l'ordre du jour de la première séance plénière
- 3 Adoption de l'ordre du jour de la réunion PrepCom-2
- 4 Organisation des travaux du PrepCom-2
- 5 Election du Président du Sous-Comité 2 et du Rapporteur de la réunion PrepCom-2
- 6 Accréditation des ONG, des représentants de la société civile et des entités commerciales
- 7 Rapport du Secrétaire général sur les activités préalables à la réunion PrepCom-2
- 8 Rapport du Président du Comité de préparation
- 9 Rapports des conférences régionales de préparation
- 10 Divers

C Ordre du jour de la deuxième réunion du Comité de préparation (PrepCom-2)

6 Le Comité de préparation a adopté l'ordre du jour du PrepCom-2, reproduit dans le Document WSIS/PC-2/DOC/1. L'ordre du jour se présentait comme suit:

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Election du Président du Sous-Comité 2 et du Rapporteur de la réunion PrepCom-2
- 3 Accréditation des ONG, des représentants de la société civile et des entités commerciales
- 4 Rapport du Secrétaire général de l'UIT
- 5 Rapport du Président du Comité de préparation
- 6 Rapports des Conférences régionales préparatoires
- 7 Tables rondes réunissant de multiples partenaires (partie informelle de la réunion PrepCom-2)
- 8 Rapport sur les résultats des tables rondes
- 9 Projet de Plan d'action et projet de Déclaration du SMSI
- 10 Rapport du Sous-Comité 2
- 11 Dispositions à prendre en vue de la troisième réunion du Comité de préparation
- 12 Adoption du rapport de la deuxième réunion du Comité de préparation
- 13 Divers

D Organisation des travaux

7 Le secrétariat exécutif a informé les participants sur l'ordre du jour annoté (Document WSIS/PC-2/ADM/3) et sur le projet de plan de gestion du temps (Document WSIS/PC-2/ADM/2).

E Election des Membres du Bureau

8 Comme suite à la recommandation du Bureau tendant à assurer une rotation de la présidence des sous-comités à chaque session du Comité préparatoire, ce dernier a été invité à élire un nouveau Président à la tête du Sous-Comité 2. L'examen de ce point de l'ordre du jour a été repoussé au jeudi 20 février 2003 à 10 heures, date de la plénière à laquelle M. Yasuaki Nogawa (Japon) a été élu par acclamation.

9 Le Comité de préparation a également élu par acclamation M. Andrey Pirogov (Russie) en qualité de Rapporteur pour la deuxième session du Comité préparatoire.

F Accréditation

10 Le Comité de préparation a approuvé les listes des entités qui ont demandé à être accréditées (Annexes 1 et 2 du Document WSIS/PC-2/DOC/9). Il a pris note de la liste des entités dotées du statut consultatif auprès de l'ECOSOC qui ont exprimé le souhait de participer au PrepCom-2 (Annexe 3 du Document WSIS/PC-2/DOC/9).

G Rapport du Secrétaire général de l'UIT sur les activités préalables à la réunion PrepCom-2

11 Le Secrétaire général de l'UIT, Président du Comité d'organisation du Sommet de haut niveau (HLSOC) a remis un rapport sur les activités que lui-même et le système des Nations Unies ont menées à bien en vue de la deuxième réunion du Comité de préparation. Il a également rendu compte des activités menées par l'UIT, y compris la Conférence de plénipotentiaires tenue en 2002, au sujet du SMSI (WSIS/PC-2/DOC/2 et Addendum 1).

H Rapport du Président du Comité de préparation

12 Le Président du Comité de préparation a présenté un rapport sur les activités qu'il a menées à bien en vue de la deuxième réunion du Comité de préparation (WSIS/PC-2/DOC/10 et Corrigendum 1).

I Rapports des Conférences régionales de préparation

13 Le Comité de préparation a pris connaissance des rapports soumis par les Conférences régionales de préparation suivantes:

- Conférence régionale africaine, Bamako, Mali, 28-30 mai 2002 (WSIS/PC-2/DOC/4).
- Conférence régionale paneuropéenne, Bucarest, Roumanie, 7-9 septembre 2002 (WSIS/PC-2/DOC/5).
- Conférence régionale pour l'Asie-Pacifique, Tokyo, Japon, 13-15 janvier 2003, (WSIS/PC-2/DOC/6).
- Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Bávaro, République dominicaine, 29-31 janvier 2003 (WSIS/PC-2/DOC/7).
- Conférence régionale pour l'Asie occidentale, Beyrouth, Liban, 4-6 février 2003, (WSIS/PC-2/DOC/8).

J Participation

14 Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de la Résolution 56/183 de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Comité préparatoire du Sommet mondial sur la société de l'information a été constitué de manière à permettre à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou des institutions spécialisées de participer pleinement à ses travaux.

15 Les 146 Etats dont les noms suivent ont été représentés: Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Cité du Vatican, Colombie, Comores, Congo, République de Corée, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, République Dominicaine, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, L'ex-République yougoslave de Macédoine, Liban, Libye, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Moldova, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigeria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République démocratique du Congo, République kirghize,

République populaire démocratique de Corée, Slovaquie, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Rwanda, Samoa, Sénégal, Serbie-et-Monténégro, Singapour, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Soudanaise (Rép.), Suède, Suisse, Syrie, Tadjikistan, Tanzanie, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

16 La Communauté européenne a aussi été représentée, conformément aux dispositions du Règlement intérieur.

17 La Palestine, ayant reçu une invitation permanente de l'Assemblée générale des Nations Unies, a été représentée à la réunion du Comité de préparation.

18 Les organismes des Nations Unies dont les noms suivent ont été représentés: Centre du commerce international, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Nations Unies, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Joint United Nations Programme on HIV/AIDS, Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Programme des Nations Unies pour le développement, Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Europe, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Fonds des Nations Unies pour la population, Groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et de la communication, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Mission des Nations Unies au Kosovo, Service de liaison non gouvernemental des Nations Unies, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, Université des Nations Unies, Programme des volontaires des Nations Unies.

19 Les institutions spécialisées suivantes ont été représentées: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation de l'aviation civile internationale, Bureau international du travail, Union internationale des télécommunications, Banque mondiale, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Union postale universelle, Organisation mondiale de la santé, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et Organisation météorologique mondiale.

20 Les organisations intergouvernementales invitées suivantes ont été représentées: Agence nationale de la francophonie, Asociación Hispanoamericana de Centros de Investigación y Empresas de Telecomunicaciones, Télécommunauté Asie-Pacifique, Union africaine des télécommunications, Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), Communauté des Etats indépendants, Commonwealth Science Council, Secrétariat du Commonwealth, Conseil de l'Europe, Banque interaméricaine de développement, Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, Organisation internationale des télécommunications par satellite, Ligue des Etats arabes, Union africaine, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de la Conférence islamique, Organisation internationale de la francophonie, Communauté régionale des communications, Red de información tecnológica Latinoamericana.

21 Un grand nombre d'organisations non gouvernementales et d'entités du secteur privé, dont des Membres des Secteurs de l'UIT, ont participé.

K Documents

22 A sa deuxième réunion, le Comité de préparation a été saisi de documents officiels, administratifs et de travail, comme suit:

- Projet d'ordre du jour de la réunion PrepCom-2 (WSIS/PC-2/DOC/1).
- Rapport du Secrétaire général de l'UIT sur les activités préparatoires à la réunion PrepCom-2 (WSIS/PC-2/DOC/2 et Add.1).
- Résultats de la réunion informelle du Sous-Comité 2 de la réunion de préparation PrepCom-1 (WSIS/PC-2/DOC/3).
- Rapport de la Conférence régionale africaine, Bamako, 28-30 mai 2002 (WSIS/PC-2/DOC/4).
- Rapport de la Conférence régionale paneuropéenne, Bucarest, 7-9 novembre 2002 (WSIS/PC-2/DOC/5).
- Rapport de la Conférence régionale pour l'Asie-Pacifique, Tokyo, 13-15 janvier 2003 (WSIS/PC-2/DOC/6).
- Rapport de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Bâvaro, 29-31 janvier 2003 (WSIS/PC-2/DOC/7 et Corr.1).
- Rapport de la Conférence régionale pour l'Asie occidentale, Beyrouth, (WSIS/PC-2/DOC/8).
- Accréditation d'ONG, d'organismes de la société civile et d'entités du secteur privé au SMSI (WSIS/PC-2/DOC/9).
- Rapport du Président sur le processus préparatoire jusqu'à la réunion PrepCom-2 (WSIS/PC-2/DOC/10 et Corr.1)
- Tables rondes (WSIS/PC-2/DOC/11).
- Document de synthèse des contributions des conférences régionales (WSIS/PC-2/TD/GEN/1 et Rév.2).
- Projet de Déclaration reposant sur les débats du Groupe de travail du Sous-Comité 2 (WSIS/PC-2/TD/GEN/0002)
- Projet de Plan d'action reposant sur les discussions du Groupe de travail du Sous-Comité 2 (WSIS/PC-2/TD/GEN/0003)
- Projet de programme de gestion du temps (WSIS/PC-2/ADM/2).
- Projet d'ordre du jour annoté (WSIS/PC-2/ADM/3).
- Projet d'ordre du jour de la première séance plénière (WSIS/PC-2/ADM/4).

Tous ces documents sont affichés sur le site web du SMSI, à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/wsis/documents/>.

III Groupe de réflexion prospective

23 Un groupe de réflexion prospective s'est réuni l'après-midi du lundi 17 février 2003. Il était présidé par le Secrétaire général de l'UIT et les débats étaient dirigés par Mme Maria Livanos Cattai, Secrétaire générale de la Chambre de commerce internationale. Des allocutions ont été prononcées par les personnes suivantes:

- Son Excellence M. Ion Iliescu, Président de la Roumanie.
- Son Excellence M. Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal.

- M. Lawrence Lessig, Stanford Law School, Etats-Unis.
- M. Jacques Attali, écrivain et Président de PlaNet Finance.

Le texte de ces allocutions est affiché sur le site web du SMSI à l'adresse:

<http://www.itu.int/wsis/documents/>.

Le Président de la réunion PrepCom a exprimé sa gratitude aux orateurs.

IV Tables rondes thématiques multipartenaires

24 Conformément aux dispositions de l'Annexe 2 du rapport final de la première réunion du Comité de préparation (PrepCom-1), huit tables rondes thématiques multipartenaires ont été organisées les mardi 18 et mercredi 19 février 2003 dans le cadre de la réunion PrepCom-2. Ces tables rondes portaient sur les thèmes suivants:

- 1 Infrastructure et financement des TIC.
- 2 Accès à la connaissance, liberté d'accès, diversité culturelle et linguistique, contenu local.
- 3 Les TIC et la sécurité.
- 4 Les besoins de groupes spécifiques.
- 5 Renforcement des capacités.
- 6 Créer un environnement propice à l'autonomie (cadre juridique et réglementaire).
- 7 Applications et services.
- 8 Rôle des différents partenaires dans la société de l'information.

Des rapports sur les résultats des tables rondes multipartenaires ont été présentés le lundi 24 février 2003 à la séance plénière du Comité de préparation placée sous l'égide du Président, M. Adama Samassékou. Le Document 11 (WSIS/PC-2/DOC/11), qui présente une synthèse de ces rapports, peut être consulté, en six langues, sur le site web du SMSI à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/wsis/documents/>.

V Projet de Déclaration et de Plan d'action du SMSI et rapport du Sous-Comité 2

25 Le Sous-Comité 2 s'est réuni à neuf reprises pendant la deuxième réunion du Comité de préparation sous la présidence de son Excellence M. Yasuaki Nogawa (Japon) et il a pris les dispositions suivantes:

- i) Un groupe de travail restreint, présidé par M. Adama Samassekou, Président du Comité de préparation, a été chargé de définir la structure générale du projet de Déclaration de principes et du projet de Plan d'action du Sommet mondial. Cette structure générale a été approuvée comme base de travail par le Sous-Comité le vendredi 21 février.
- ii) Le Secrétariat exécutif a été prié de revoir le document dans lequel ont été compilés les résultats des conférences régionales, conformément à la structure générale indiquée ci-dessus. Le document révisé est publié sous la cote WSIS/PC-2/DT/1(Rév.2).
- iii) Un groupe de travail ouvert à tous les Etats a été chargé, sous la présidence de Mme Lyndall Shope-Mafole (République sudafricaine) d'entreprendre l'élaboration du projet de Déclaration de principes et du projet de Plan d'action du Sommet mondial. Chaque jour, pendant une période d'environ 30 minutes, le Sous-Comité 2 a entendu les déclarations des observateurs, immédiatement après le rapport d'activité du Président du groupe de travail.

Au jeudi 27 février, le groupe de travail était ouvert aux observateurs.

26 Dans l'après-midi du jeudi 27 février, la Présidence du groupe de travail a rendu compte au Sous-Comité des progrès réalisés dans l'élaboration du projet de Déclaration et du projet de Plan d'action. Faute de temps, il n'a pas été possible de reprendre tous les éléments figurant dans ces projets de documents de travail, mais ces éléments ont été mentionnés dans des tableaux récapitulatifs qui seront actualisés par la suite. Le groupe de travail a soumis au Sous-Comité les recommandations suivantes:

- a) Prendre pour base, dans les activités futures du Comité de préparation, les deux Documents (WSIS/PC-2/DT/2 et WSIS/PC-2/DT/3, tels que révisés, ainsi que le tableau récapitulatif relatif au Document WSIS/PC-2/DT/3), qui rendent compte de l'activité déployée par le groupe de travail. La totalité du texte devrait être entre crochets.
- b) Charger la Présidence du groupe de travail, avec l'aide du Secrétariat, d'incorporer les observations formulées quant aux deux documents et d'élaborer des versions révisées d'ici au 21 mars 2003. Les documents de travail seraient alors publiés sur le site web et communiqués à tous les participants accrédités.
- c) Reprendre les éléments soumis par les observateurs dans des documents révisés.

27 Le Sous-Comité a pris note du rapport de la Présidence du groupe de travail, mais n'a pas pu parvenir à un accord sur la recommandation c) concernant les contributions des observateurs.

28 La plénière a convenu que les contributions des observateurs feraient l'objet d'une section distincte des documents révisés, sous un intitulé différent, étant entendu que les négociations prendraient pour point de départ les propositions des gouvernements. Le Comité de préparation a adopté le rapport du Sous-Comité 2 (voir en annexe), compte tenu de ce qui précède, et a décidé que les deux documents (WSIS/PC-2/DT/2 et WSIS/PC-2/DT/3), une fois révisés conformément aux recommandations ci-dessus, serviraient de documents de travail de base aux futurs travaux préparatoires.

VI Procédure entre les réunions

29 Lors de sa dernière plénière, le vendredi 28 février 2003, le Comité de préparation a adopté une proposition définissant les tâches à effectuer au cours de la période qui s'écoulera entre le PrepCom-2 et le PrepCom-3. Cette proposition est annexée au présent rapport.

VII Dispositions à prendre en vue de la troisième réunion du Comité de préparation

30 Il incombe à la réunion PrepCom-2 de décider de la date et du lieu de la réunion PrepCom-3. Il a été décidé que celle-ci se tiendra à Genève, au CICG, du 15 au 26 septembre 2003.

31 Le Secrétaire général de l'UIT a donné des informations sur la structure et le cadre possibles du Sommet. Le Sommet proprement dit se déroulera pendant trois jours, du 10 au 12 décembre 2003 à Palexpo, Genève. L'organisation du Sommet proprement dit, qui pourrait également inclure des tables rondes de haut niveau incombera en priorité au Secrétariat exécutif. En complément du Sommet proprement dit, des rencontres parallèles seront organisées. L'attribution des salles pour ces rencontres sera du ressort du Gouvernement du pays hôte. Des directives sur l'organisation de ces rencontres parallèles seront bientôt élaborées et affichées sur le site web du SMSI.

VIII Divers

32 A sa troisième séance plénière le lundi 24 février 2003, le Comité de préparation a pris connaissance de brèves déclarations de l'UNESCO, d'un représentant de la Conseillère spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, de la Chambre de commerce internationale et du Bureau du Caucus de la société civile.

33 Les participants à la troisième séance plénière ont été informés par le Président du Comité de préparation des consultations organisées sur la répartition des tâches entre Genève et Tunis, et notamment de la création d'un groupe de coordination composé de représentants des pays hôtes, du Secrétaire général de l'UIT et du Président du Comité de préparation. Les membres de ce groupe travailleront en étroite collaboration jusqu'en 2005.

34 Le Président du Comité de préparation a signalé que la première phase aboutira à une Déclaration de principe et à un Plan d'action développant une vision et couvrant les sujets essentiels liés à la société de l'information. La deuxième phase du Sommet, s'appuyant sur les résultats de la première phase, Genève 2003, traitera de la transition vers une société du savoir. Elle pourrait aboutir à l'adoption d'un instrument, par exemple sous la forme d'une charte, ainsi que d'un agenda de Tunis consacrant la solidarité numérique au niveau mondial et des plans d'action régionaux. La deuxième phase fera l'objet d'une préparation structurée au cours de 2004 et 2005, avec notamment l'organisation de PrepComs.

35 Le Gouvernement tunisien a annoncé que la seconde phase du Sommet, à Tunis, aurait lieu du 16 au 18 novembre 2005.

36 Le matin du 28 février, le Comité de préparation a entendu de brèves déclarations prononcées par S.E M. Omar Hiale, Ambassadeur et représentant permanent du Maroc auprès des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève, M. Roberto Zachmann (BIT), M. Nasr Hajji, parlementaire et ancien Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé des postes, des technologies de la télécommunication et de l'information (Maroc), Mme Ayesha Hassan, de la Chambre de commerce internationale, et M. Gabou Gueye, de Union Network International.

IX Adoption du rapport de la deuxième réunion du Comité de préparation

37 Le rapport de la deuxième réunion du Comité de préparation a été adopté à la dernière séance plénière, le vendredi 28 février 2003. Le Rapporteur a été chargé de mettre la dernière main à ce rapport, avec l'assistance du Secrétariat exécutif.

X Annexes

[Annexe 1](#): Rapport du Sous-Comité 2 (Doc. DT/5(Rév.1))
[Appendice 1](#) - Projet de Déclaration (Doc. DT/2)
[Appendice 2](#) - Projet de Plan d'action (Doc. DT/3)

[Annexe 2](#): Proposition relative aux prochaines étapes des travaux du Comité de préparation du SMSI, y compris entre les réunions (Doc. DT/6(Rév.1)).

ANNEXE 1

Rapport du Sous-Comité 2

Le Sous-Comité 2 s'est réuni à neuf reprises pendant la deuxième réunion du Comité de préparation sous la présidence de son Excellence M. Yasuaki Nogawa (Japon) et il a pris les dispositions suivantes:

- i) Un groupe de travail restreint, présidé par M. Adama Samassekou, Président du Comité de préparation, a été chargé de définir la structure générale du projet de Déclaration de principes et du projet de Plan d'action du Sommet mondial. Cette structure générale a été approuvée comme base de travail par le Sous-Comité le vendredi 21 février.
- ii) Le Secrétariat exécutif a été prié de revoir le document dans lequel ont été compilés les résultats des conférences régionales. Le document révisé est publié sous la cote WSIS/PC-2/DT/1(Rév.2).
- iii) Un groupe de travail ouvert à tous les Etats a été chargé, sous la présidence de Mme Lyndall Shope-Mafole (République sudafricaine) d'entreprendre l'élaboration du projet de Déclaration de principes et du projet de Plan d'action du Sommet mondial. Chaque jour, pendant une période d'environ 30 minutes, le Sous-Comité 2 a entendu les déclarations des observateurs, immédiatement après le rapport d'activité du Président du groupe de travail.
Au jeudi 27 février, le groupe de travail était ouvert aux observateurs.
- iv) Dans l'après-midi du jeudi 27 février, la Présidente du groupe de travail a tenu le Sous-Comité au fait des progrès réalisés dans l'élaboration du projet de Déclaration et du projet de Plan d'action. Faute de temps, il n'a pas été possible de reprendre tous les éléments figurant dans ces projets de documents de travail, mais ces éléments ont été mentionnés dans des tableaux récapitulatifs qui seront actualisés par la suite. Le groupe de travail a soumis au Sous-Comité les recommandations suivantes:
 - a) Prendre pour base, dans les activités futures du Comité de préparation, les deux Documents (WSIS/PC-2/DT/2 et WSIS/PC-2/DT/3, ainsi que le document de synthèse relatif au Document WSIS/PC-2/DT/3, tel que révisé) annexés au présent rapport, qui rendent compte de l'activité déployée par le groupe de travail. La totalité du texte serait entre crochets.
 - b) Charger le Président du groupe de travail, avec l'aide du Secrétariat, d'incorporer les observations formulées quant aux deux documents et d'élaborer des versions révisées d'ici au 21 mars 2003. Les documents de travail seraient alors publiés sur le site web et communiqués à tous les participants accrédités.
 - [c) Reprendre les éléments soumis par les observateurs dans des documents révisés.]
- [v) Le Sous-Comité a pris note du rapport du Président du groupe de travail et a décidé de recommander à la plénière de prendre les Documents WSIS/PC-2/DT/2 et WSIS/PC-2/DT/3 annexés au présent rapport comme base de travail dans les activités futures du Comité de préparation, dès qu'ils auront été révisés.]

Appendices: 2

APPENDICE 1 A L'ANNEXE 1

Projet de déclaration reposant sur le débat qui s'est déroulé au groupe de travail du Sous-Comité 2

A Préambule

1 Une société mondiale de l'information intégrée est une société où tout le monde, sans distinction, a les moyens de créer, de recevoir, de partager et d'utiliser librement informations et connaissances pour son épanouissement économique, social, culturel et politique.

2 Le Sommet mondial sur la société de l'information donne l'occasion historique de mettre en oeuvre cette vision des choses.

3 En mobilisant le potentiel qu'offrent les technologies de l'information et de la communication, dans tous les domaines de la vie, nous pouvons trouver des réponses nouvelles et mieux adaptées aux problèmes vitaux qui se posent de longue date telles que la lutte contre la pauvreté et la création de richesse ainsi que l'équité et la justice sociale.

4 La connaissance a toujours été au centre des efforts de l'homme et des progrès qu'il a réalisés. Mais aujourd'hui, plus que jamais, la connaissance et l'information sont la source fondamentale du bien-être et du progrès. Notre capacité individuelle à créer et à partager des connaissances est devenue l'élément moteur qui nous permet de façonner notre avenir.

5 De nos jours, l'accroissement spectaculaire - en volume, rapidité et ubiquité - des flux d'information, rendu possible par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, a déjà provoqué de profonds changements dans les exigences et les attentes, qu'il s'agisse de l'Etat, des entreprises, de la société civile ou des particuliers.

6 La révolution de l'information et de la communication n'en reste pas moins encore au stade de l'enfance. L'immense potentiel qu'ont les TIC d'améliorer la productivité et la qualité de la vie est une grave question pour de nombreux pays en développement, qui risquent d'être laissés pour compte.

7 Confrontées à des défis complexes et en évolution constante, toutes les parties prenantes ont des choix fondamentaux à faire. De nouvelles formes de solidarité et de coopération, de nouveaux modes d'organisation sociale et économique et de nouvelles façons de penser s'imposent.

8 Afin de traduire la rhétorique de la révolution de l'information et de la communication en une croissance équitable et un développement durable à l'échelle mondiale et afin de mettre en oeuvre le potentiel que détiennent les TIC pour donner aux personnes les moyens dont elles ont besoin, toutes les parties prenantes doivent assumer pleinement leurs nouveaux rôles et leurs nouvelles responsabilités.

9 Les technologies de l'information et de la communication (TIC) doivent être considérées comme un instrument et non pas comme une fin en soi.

10 Dans toutes les régions du monde, on constate que l'information et les connaissances sont très efficacement mises au service de l'épanouissement individuel et du développement collectif. Dans le cadre du Sommet, les participants feront partager leurs exemples de réussite et de meilleures pratiques. Ainsi, ils contribueront à réduire les disparités, y compris au niveau de la "fracture numérique".

11 Pour exploiter au mieux une situation inédite avantageuse pour toutes les parties, il faut dès maintenant prendre des mesures concrètes et conclure des engagements sur le plan international.

B Conceptions communes

12 La société de l'information est un système économique et social dans lequel la connaissance et l'information constituent les sources fondamentales du bien-être et du progrès et qui constitue une chance à saisir pour nos pays et nos sociétés pour autant que nous comprenions que le développement de cette société de l'information aussi bien dans un contexte mondial que local exige d'approfondir des principes fondamentaux tels que ceux concernant le respect des droits de l'homme dans le cadre plus général des droits fondamentaux, la démocratie, la protection de l'environnement, la promotion de la paix, le droit au développement, les libertés fondamentales, le progrès économique et la justice sociale.

13 La société de l'information doit être vue comme une société où toutes les personnes, sans aucune discrimination, exercent leur droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de [créer] chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées, par quelque moyen d'expression que ce soit.

14 Par société de l'information, on entend une société dans laquelle les réseaux d'information et de communication très développés, l'accès équitable et généralisé à l'information, l'existence d'un contenu adapté et facilement accessible et l'efficacité de la communication peuvent aider les êtres humains à réaliser leur potentiel, promouvoir un développement socio-économique durable, améliorer la qualité de la vie, lutter contre la pauvreté et la faim et faciliter la prise de décisions collective. Tout un chacun peut ainsi partager les avantages socio-économiques grâce à un accès universel au réseau d'information sans que la diversité et le patrimoine culturel n'en souffrent.

15 La société de l'information doit être centrée sur les personnes et reposer sur la diffusion et le partage de l'information, avec la participation de toutes les parties concernées - gouvernements, secteur privé et société civile. Leur contribution joue un rôle crucial dans les efforts déployés pour mettre les avantages de la société de l'information à la portée de tous, particulièrement des femmes, des jeunes, des handicapés et des populations autochtones.

16 La société de l'information que nous envisageons est une société qui lutte contre la pauvreté et crée des richesses de manière à répondre aux besoins et aux droits fondamentaux de tous les peuples. La société de l'information offre de grandes possibilités de promouvoir le développement durable, la démocratie, la transparence, la responsabilité et la bonne gouvernance.

17 L'exploitation complète des nouvelles opportunités offertes par les technologies de l'information et de la communication (TIC) et de leur association avec les médias traditionnels, ainsi que des mesures appropriées face aux enjeux de la fracture numérique, devraient être des éléments clés de toute stratégie, nationale ou internationale, visant à réaliser les objectifs de développement fixés par la Déclaration du Millénaire, à savoir lutter contre la pauvreté, la faim, la maladie, l'illétisme, la dégradation de l'environnement et les inégalités entre les femmes et les hommes¹. Sans une utilisation généralisée et novatrice des TIC, il pourrait s'avérer impossible d'atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire.

¹ Des éléments des paragraphes 2-4 de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies devraient être insérés ultérieurement.

18 Le droit de communiquer et le droit d'accéder aux informations pour les citoyens devraient être considérés comme des droits de l'homme fondamentaux.

19 L'utilisation des TIC pour le développement des ressources et des capacités humaines, y compris la connaissance de base de ces technologies, devrait être encouragée comme un besoin permanent et fondamental de la société de l'information, notamment en ce qui concerne les handicapés. L'éducation et la formation, la promotion de la science, de l'innovation et de la technologie méritent un appui adéquat total.

20 Etant donné que la confiance et la sécurité sont essentiels au bon fonctionnement de la société de l'information, il faut donner aux utilisateurs des médias et des réseaux de communication et d'information des garanties contre la cybercriminalité et la pornographie infantile et protéger la vie privée et la confidentialité des données.

21 La réussite de la société de l'information passe par la préservation de l'identité culturelle et de la diversité linguistique. Un juste équilibre entre les droits de propriété intellectuelle et les besoins des utilisateurs de l'information devrait permettre d'encourager la créativité, la création ainsi que la diffusion et la conservation des contenus locaux.

22 L'existence d'organes de communication indépendants et libres, conformes au système juridique de chaque pays, est une condition essentielle à la liberté d'expression ainsi qu'une garantie de la pluralité des informations. Un accès sans entrave aux sources d'information doit être assuré aux particuliers et aux organes de communication et doit être renforcé afin de promouvoir, conformément à l'Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et à d'autres instruments internationaux régionaux relatifs aux droits de l'homme, l'existence d'une opinion publique solide, clé de voûte de la responsabilité de la société civile.

C Principes fondamentaux

23 Le Sommet, qui doit mettre l'accent sur le développement, doit avoir pour objectif d'apporter à tous les avantages de la société de l'information. La société mondiale de l'information doit répondre aux intérêts de toutes les nations et tout particulièrement des pays en développement, de manière à assurer le développement juste, équilibré et harmonieux de tous les peuples du monde.

24 Un des principaux objectifs de la société de l'information doit être de faciliter la pleine utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) à tous les niveaux de la société, afin d'en mettre les avantages économiques et sociaux à la portée de tous, grâce à la généralisation de l'accès aux réseaux d'information, tout en préservant la diversité et le patrimoine culturel.

25 Dans l'édification d'une société de l'information il faut tenir compte des éléments suivants:

- questions de genre: un rapport de force déséquilibré ainsi que d'autres éléments sociaux et culturels ont conduit à des différences en ce qui concerne l'accès, la participation et le statut des hommes et des femmes. A cet égard, il faut veiller davantage à surmonter ces obstacles et à faire en sorte que les femmes bénéficient comme les hommes de l'utilisation accrue des TIC pour qu'elles s'émancipent et participent pleinement au développement politique, économique et social.
- conditions particulières des petits Etats insulaires en développement (SIDS): il faudra porter une attention particulière à ces pays qui ont des écosystèmes fragiles, vulnérable aux risques environnementaux et qui se caractérisent par des marchés de petite taille et homogènes des coûts élevés pour l'accès et les équipements, des problèmes de ressources humaines exacerbés par la "fuite des cerveaux", un accès limité aux réseaux et aux localités excentrées et trouver des solutions personnalisées, adaptées à leurs besoins.

26 Le progrès socio-économique des pays et le bien-être des personnes et des communautés doit être au centre des activités visant à bâtir une société de l'information.

27 La société de l'information doit s'orienter vers l'élimination des différences socio-économiques existant au sein de nos sociétés en empêchant l'apparition de nouvelles formes d'exclusion et en devenant pour tous les peuples du monde une force positive qui aide à réduire l'écart entre les pays développés et en développement et également à l'intérieur des pays.

28 La société de l'information doit servir l'intérêt public et tendre au bien-être social en contribuant à l'élimination de la pauvreté, à la création de richesses, à la promotion et le renforcement du développement social, à la participation démocratique, à la diversité linguistique et à l'identité culturelle tout en veillant à l'égalité des possibilités d'accès aux technologies de l'information et de la communication dans le respect constant du principe de légalité qui garantisse leur utilisation efficace et ordonnée.

29 Il faudra formuler un ensemble de mesures pour atteindre ces objectifs bien précis conduisant au passage à une société de l'information, soulignant les besoins des jeunes, des femmes et des groupes défavorisés en choisissant des technologies de mise en oeuvre appropriées et économiquement abordables, ce qui permettra de réduire la fracture numérique.

1) Infrastructure de l'information et de la communication

30 L'accès à l'information et le libre échange des informations sont des droits de l'homme fondamentaux. Un accès équitable et approprié pour tous est indispensable pour une infrastructure des réseaux d'informations et de communication bien développée, économiquement abordable et facilement accessible. Tous les citoyens doivent se voir mettre à leur disposition les moyens d'utiliser les réseaux dans un esprit de service public.

31 Pour pouvoir garantir à tous les partenaires un accès, sûr, fiable et financièrement abordable à l'information, et pour pouvoir moderniser les services pertinents, il faut impérativement avoir mis en place une infrastructure suffisamment développée. L'amélioration de la connectivité revêt une importance particulière à cet égard, avec la contribution des secteurs public et privé, dans le cadre de partenariats. Le développement communautaire est un élément crucial de la stratégie visant à instaurer l'accès universel à l'information et à la connaissance. Les centres d'accès communautaire et les services publics (bureaux de poste, bibliothèques, écoles) peuvent contribuer efficacement à promouvoir l'accès universel, notamment dans les zones isolées, ce qui est fondamental pour le développement de ces régions. En outre, afin d'assurer une meilleure accessibilité financière, il faudrait favoriser la création d'un environnement suffisamment ouvert et concurrentiel.

32 Fournir des services d'information et de communication ciblant les groupes sociaux défavorisés, en particulier les catégories à faible revenu, afin de contribuer à lutter contre la pauvreté.

33 Pour édifier une société de l'information il faut tenir compte des spécificités géographiques et de la diversité démographique des nations et des régions.

34 L'accès universel aux technologies de l'information et de la communication doit être un objectif pour tous les acteurs intervenant dans la construction de la société de l'information, conformément au cadre juridique en vigueur dans chaque pays.

35 La technologie s'améliore notablement et les coûts baissent mais il faut veiller à ce que tous les segments de la population aient accès aux informations. Ce n'est toujours pas le cas dans de nombreux pays en développement. Les communautés rurales et les segments pauvres de la

population n'ont toujours pas les moyens de se payer des services d'information. L'information et les connaissances qui en découlent doivent être considérées comme essentielles, comme une priorité et donc être diffusées grâce à un ensemble de technologies nouvelles et plus efficaces, à un accès commun et partagé, à des systèmes ouverts et au service universel.

36 Il est souhaitable de mettre au point des indicateurs propres aux TIC qui traduisent de manière réaliste les besoins et les résultats des pays en développement. Les indicateurs devraient tenir compte des spécificités des pays en développement où plusieurs personnes souvent partagent l'accès à Internet et où une communauté tout entière peut utiliser en partage les équipements et l'infrastructure des TIC. Des objectifs devraient par ailleurs être fixés pour comparer le taux de pénétration des services TIC dans les communautés urbaines et dans les communautés rurales.

2) Accès à l'information et au savoir

37 Tant les particuliers que les organisations doivent avoir accès à l'information, à la connaissance et aux idées. En particulier, l'information relevant du domaine public devrait être facilement accessible. L'information, sans laquelle on ne peut prendre de décisions efficaces et transparentes, constitue le fondement de la démocratie. La connaissance est le vecteur essentiel de la transformation de la société mondiale et des communautés locales.

38 Le partage et la consolidation des connaissances mondiales au service du développement peuvent être améliorés si on assure un accès équitable à l'information utilisée à des fins éducatives, scientifiques, économiques, sociales, politiques et culturelles, ce qui doit contribuer à dynamiser le secteur.

39 On sait que plusieurs facteurs empêchent un accès équitable: disparités en matière d'éducation et d'alphabétisation, inégalités hommes-femmes, différences dues à l'âge ou au revenu et manque de connectivité. Dans ce contexte, une attention particulière devrait être accordée aux pays les moins avancés, aux économies en transition et aux pays ayant été victimes de conflits.

40 L'intégration de tous les segments socialement vulnérables (notamment mais pas exclusivement, les personnes âgées, les enfants, les communautés rurales, les populations autochtones, les personnes de capacités différentes, les chômeurs, les personnes déplacées et les migrants) doit constituer un des objectifs prioritaires de la construction de la société de l'information. Pour ce faire, il faudra supprimer les obstacles à la participation tels que l'analphabétisme, l'absence de formation des utilisateurs, les contraintes culturelles et linguistiques et les conditions particulières d'accès à la technologie pertinente.

3) Le rôle des Etats, du secteur privé et de la société civile dans la promotion des TIC en faveur du développement

41 Tous les partenaires de la société, pouvoirs publics, société civile et secteur privé, sont concernés par le développement des communications et doivent être pleinement associés aux décisions concernant leur développement tant au plan local, national que régional et international. Cela nécessitera:

- l'établissement de nouvelles formes de partenariat fondées sur la complémentarité entre les différentes catégories d'acteurs, les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile;
- la mise en place ou/et le renforcement au plan local, national, régional et international d'instances susceptibles d'assurer une plus grande cohérence et de meilleures synergies dans le développement de la société de l'information.

42 Le passage à la société de l'information doit se faire sous la direction des Etats en étroite coopération avec le secteur privé et la société civile. Une démarche intégrée doit être adoptée pour assurer un dialogue participatif ouvert avec l'ensemble de la société dans le but de faire participer tous les partenaires intervenant dans la construction d'une approche commune du développement d'une société de l'information dans la région.

43 Le secteur des TIC a peu à peu gagné en importance, notamment dans les pays développés. Mais les pays en développement accusent un retard en ce qui concerne la capacité de fabrication des TIC, les importations de technologies TIC et, ce qui est plus important, la recherche-développement, les programmes de pépinière d'entreprises et les investissements en capital-risque. Il est essentiel que les gouvernements encouragent les investissements dans la création de moyens régionaux de production des TIC.

44 La demande accrue d'applications devrait créer une dynamique favorable à la mise en place d'un environnement qui amène le secteur privé à investir et à relever les défis que suppose la mise en oeuvre des applications dans le cadre de la transition vers la société de l'information. La demande créée par les applications destinées au cybergouvernement, au téléenseignement, à la télésanté et au commerce électronique devrait entraîner l'instauration et le développement de nouveaux services.

4) Renforcement des capacités

45 Chacun devrait être en mesure d'acquérir les compétences nécessaires pour pouvoir jouer un rôle actif dans la société de l'information, en comprendre le fonctionnement, et tirer pleinement parti des possibilités qu'elle offre. Chacun devrait s'attacher à définir ses propres besoins et participer à la conception de programmes visant à les satisfaire. Le progrès technologique exigera peu à peu un apprentissage permanent et une formation continue pour tous. Les politiques des pouvoirs publics devraient tenir compte des inégalités d'accès à une éducation et une formation de qualité, en particulier dans le cas de groupes vulnérables, de zones mal desservies ou excentrées. Il faut accorder une attention particulière à la formation des instructeurs.

46 L'utilisation des TIC au service du renforcement des capacités et du développement des ressources humaines doit être encouragée, y compris en ce qui concerne les connaissances informatiques de base, en particulier pour répondre aux besoins des handicapés.

47 Il est de la plus haute importance de mettre en place et d'exploiter des systèmes d'éducation, d'établir de nouvelles modalités institutionnelles, y compris les programmes d'éclosion d'entreprises et d'appui au lancement d'entreprises à caractère technologique ainsi que d'autres formes de promotion des entreprises et de mettre en place des réseaux de formation et d'évaluation des technologies qui tendent spécifiquement à créer des systèmes éducatifs.

48 Les capacités institutionnelles à collecter, organiser, stocker et partager les informations et les connaissances ont une importance aussi critique que les capacités humaines.

5) Sécurité

49 Les perspectives qu'offrent les TIC ne peuvent se concrétiser pleinement que si les réseaux et les systèmes informatiques sont suffisamment fiables pour prévenir et détecter les incidents liés à la sécurité et y réagir de façon adaptée. Toutefois, la sécurité effective de ces systèmes ne relève pas simplement des pouvoirs publics ou de l'application de la loi, pas plus que de la technologie. Il faut développer une culture globale de la cybersécurité.

50 Les TIC peuvent éventuellement être utilisées à des fins contraires aux objectifs du maintien de la stabilité et de la sécurité internationale et nuire à l'intégrité de l'infrastructure à l'intérieur d'Etats, au détriment de leur sécurité civile et militaire et du fonctionnement de leur économie. Il faut également prévenir toute utilisation des ressources ou des technologies de l'information à des fins criminelles ou terroristes.

51 Les Etats devraient s'attacher à faire mieux connaître dans leurs sociétés les risques liés à la cybersécurité et à renforcer la coopération internationale, y compris avec le secteur privé, de manière à donner confiance dans la société de l'information.

52 La question de la sécurité de l'Internet est essentielle. Aux plans national et régional, des efforts devraient être entrepris de manière coordonnée en tenant compte de l'importance d'une infrastructure et d'un échange de données offrant une sécurité conforme aux normes et lignes directrices internationales.

6) Créer un environnement propice

53 L'existence d'un cadre juridique favorable et prévisible constitue une condition préalable importante pour renforcer la confiance dans les TIC et le commerce électronique.

54 Afin de pouvoir tirer parti au maximum des possibilités de la société de l'information, les pouvoirs publics doivent créer un cadre juridique, réglementaire et politique fiable, transparent et non discriminatoire, à même de promouvoir l'innovation et la concurrence technologiques, propice aux investissements consentis, principalement par le secteur privé, pour la mise en place d'infrastructures et le développement de nouveaux services.

55 Dans l'édification d'une société de l'information, il faut tenir compte du déséquilibre des flux d'information.

56 L'accès aux technologies de l'information et de la communication doit être sécurisé, conformément au droit international, tout en gardant à l'esprit que certains pays sont touchés par des mesures unilatérales qui ne sont pas compatibles avec ce droit et qui créent des obstacles au commerce international².

57 Il est de la plus haute importance de renforcer la capacité de prise de décisions dans le domaine des TIC afin de renforcer les procédures et les institutions servant à cette prise de décisions. Les TIC favoriseront le développement si des efforts et des programmes dans ce sens sont mis en oeuvre dans le cadre d'une stratégie nationale de développement. Les gouvernements sont les principaux acteurs qui, agissant de concert avec le secteur privé et la société civile, s'efforcent d'assurer à tous l'accès aux TIC au service du développement.

58 La responsabilité des répertoires racine et des noms de domaine devrait incomber à une organisation internationale [intergouvernementale] appropriée et devrait tenir compte des problèmes de multilinguisme. Les noms de domaine génériques de premier niveau des pays et l'assignation d'adresses IP (protocole Internet) devraient relever du droit souverain de ces pays. La gestion de l'Internet devrait être multilatérale, démocratique et transparente et devrait tenir compte des besoins des secteurs public et privé ainsi que de ceux de la société civile.

² Des réserves ont été formulées concernant ce paragraphe.

Etats-Unis: les Etats-Unis formulent des réserves concernant ce paragraphe et formulent des objections concernant les termes utilisés qui sont inappropriés et contraires à l'objet de la Conférence.

Canada: le Canada apprécie les efforts déployés par le pays hôte et d'autres pays pour parvenir à un texte de consensus sur ce paragraphe. Malheureusement, le Canada ne peut s'associer au texte final de ce paragraphe.

7) Application des TIC

59 Il faut favoriser la coopération et la collaboration par le développement d'applications et de contenus adaptés aux besoins locaux.

60 Les efforts déployés pour bâtir une société de l'information doivent également porter sur l'accès aux technologies de l'information et de la communication, le recours à ces technologies grâce à des mesures articulées au plan local, régional et mondial et l'utilisation de ces technologies à des fins publiques et sociales dans des domaines tels que la gestion des affaires publiques, les soins de santé et l'enseignement.

61 Le cybergouvernement, grâce à l'accès à l'information, donne aux citoyens les moyens d'améliorer l'interaction avec l'activité commerciale et industrielle et permet d'assurer une meilleure fourniture de services publics aux citoyens ainsi qu'une gestion plus efficace des affaires publiques. Les avantages qu'on en retire peuvent être un plus grand confort, une plus grande efficacité du système économique, une transparence accrue et la réduction de la corruption, ce qui donne davantage aux pays en développement la possibilité d'attirer des investissements étrangers et une aide financière.

62 Les Etats Membres devraient veiller à ce que toutes les écoles, les universités et les autres institutions d'éducation aient accès à l'Internet et aux multimédias pour leurs activités d'enseignement, de formation, de recyclage et de recherche. Un soin particulier doit être apporté à la formation des enseignants pour qu'ils s'adaptent au nouvel environnement éducatif. Il convient d'identifier les problèmes juridiques, économiques et sociaux qui sont considérés comme des obstacles au développement du téléenseignement.

63 Les applications de soins de santé sur des réseaux pourraient offrir des possibilités incomparables pour les malades comme pour les professionnels de la santé, en particulier pour ceux des pays en développement à condition que les infrastructures puissent prendre en charge de telles applications. Les soins de santé reposent de plus en plus sur l'information. Les systèmes de gestion hospitalière doivent être encouragés et l'Internet de plus en plus utilisé pour obtenir des informations médicales. Dans de nombreux pays développés, des réseaux d'informations sanitaires entre centres de santé, par exemple hôpitaux, laboratoires et foyers, des cartes de santé électroniques et des services de santé en ligne ont déjà été mis en place ou sont en projet. Les Etats Membres devraient tenir compte des progrès réalisés dans ce domaine.

64 La restructuration des mécanismes commerciaux pour recourir aux technologies numériques est essentielle, particulièrement pour les petites et moyennes entreprises (PME) et les pouvoirs publics devraient, dans leurs politiques, appuyer ce processus. Ces politiques devraient également viser à renforcer l'esprit d'entreprise dans le milieu commercial.

8) Identité culturelle et diversité linguistique, contenu local et développement des médias

65 La société de l'information est fondée sur le respect de l'expression culturelle et sur la possibilité qui est offerte d'en tirer pleinement parti. Les nouvelles TIC doivent encourager la diversité culturelle et le multilinguisme et renforcer la capacité des Etats à élaborer des politiques dynamiques à cet effet.

66 La création de contenus locaux doit recevoir une très grande importance.

67 L'offre technologique doit être diversifiée par:

- la mise en oeuvre d'un plan d'action opérationnel orienté sur les spécificités culturelles et linguistiques de tous les pays;
- la mise en œuvre de stratégies d'investissement et de financement par l'aide à la création de contenus et la démocratisation des accès avec un effort tout particulier pour les femmes et les jeunes.

68 Le plurilinguisme et le maintien de la diversité culturelle doivent être encouragés comme moteur des processus de développement de contenus à usages locaux et internationaux.

69 Les TIC peuvent appuyer les médias traditionnels tels que la radiodiffusion et la presse écrite, qui continueront à jouer un rôle important dans la diffusion de contenu, dans le contexte de la société de l'information.

70 Des mesures devraient être prises activement pour encourager la production d'un contenu local. Il s'agit notamment de créer les conditions nécessaires au développement d'une industrie capable de créer un contenu numérique et des multimédias locaux, en adoptant notamment des dispositions relatives aux droits de propriété intellectuelle, en encourageant la mise au point d'outils de gestion des langues locales (y compris des noms de domaine internationalisés) dans le but de promouvoir le multilinguisme et les investissements dans des projets visant à la promotion de cet objectif.

9) La dimension éthique des TIC

10) Coopération internationale

71 La société de l'information a un caractère intrinsèquement mondial. Aussi, faut-il qu'une concertation sur les tendances mondiales de la société de l'information se déroule à l'échelle du monde, de la région et de la sous-région afin de faciliter:

- l'apport d'une assistance technique visant au renforcement des capacités au plan national et régional en vue du maintien et du renforcement de la coopération régionale et internationale;
- le partage de données d'expérience concernant les meilleures pratiques;
- l'échange de connaissances; et
- l'élaboration de règles et de normes compatibles qui tiennent compte des caractéristiques et des préoccupations nationales.

72 La concertation internationale sur la société de l'information aux niveaux mondial, régional et sous-régional doit promouvoir l'échange d'expériences, la recherche et l'application de normes et de standards compatibles, le transfert du savoir-faire et l'appui technique, en vue de remédier à la pénurie de compétences et de mettre en oeuvre des programmes de coopération internationale, notamment dans le domaine de la création de contenu. La diffusion d'exemples de réussite et la mise en commun de meilleures pratiques ouvriront ainsi la voie à de nouvelles formes de coopération internationale.

11) Divers

73 Il faut garantir à chaque citoyen le droit à l'expression et à la protection des informations relevant du domaine public mondial de sorte à garantir son droit inaliénable d'accéder librement aux informations constituant le patrimoine de l'Humanité, qui est diffusé sur tous les supports. A cette fin, il peut être nécessaire de renforcer les réseaux susceptibles d'accroître la participation du citoyen au développement de la démocratie sur le plan local, national, régional et international.

APPENDICE 2 A L'ANNEXE 1

Projet de Plan d'action reposant sur les discussions qui se sont déroulées au sein du Groupe de travail du Sous-Comité 2

PLAN D'ACTION

1 La société de l'information est un concept en évolution dont la mise en oeuvre relève de toutes les sociétés lesquelles, à cette occasion, tirent des enseignements les uns des autres. A l'heure actuelle, la société de l'information a atteint des niveaux de développement qui diffèrent selon les régions et les pays dans le monde. Il serait donc nécessaire et plus efficace de mettre au point un plan d'action souple susceptible d'être utilisé comme cadre de référence et comme source d'orientation et d'inspiration aux niveaux régional et national.

A) Liste des questions

1) Infrastructure de l'information et de la communication: financement et investissement, accessibilité économique, développement, durabilité

2 Nos pays, conscients du besoin d'assurer l'égalité des chances pour l'accès aux technologies de l'information et de la communication et pour leur utilisation, sont déterminés à prendre les mesures voulues pour réduire la fracture numérique qui est le résultat et également un facteur des différences qui existent entre les pays et à l'intérieur des pays en termes économiques, sociaux et culturels et en matière d'éducation, de santé et d'accès au savoir.

3 Afin d'assurer un accès universel d'un coût raisonnable il est important de faire en sorte que les technologies existantes et les nouvelles technologies assurent la connectivité pour tous, par l'intermédiaire en particulier d'institutions accessibles au public telles que les écoles, les bibliothèques, les bureaux de poste et les centres communautaires polyvalents. Il convient d'accorder une attention particulière à:

- la manière dont les TIC peuvent bénéficier aux défavorisés grâce à des initiatives novatrices;
- l'étude et la promotion de solutions énergétiques adaptées à l'environnement pour les TIC, en particulier dans les zones rurales;
- la mise en place de points d'accès publics et la création d'une dorsale africaine "backbone" utilisant les infrastructures innovantes de communication.

4 L'édification de la société de l'information passe par l'élaboration de normes techniques internationalement compatibles et accessibles à tous, par l'innovation technologique et par la création de systèmes visant à promouvoir les échanges de connaissances sur le plan mondial, régional et sous-régional, quel que soit le support utilisé. Au vu de la forte augmentation du volume du trafic Internet prévue dans la région et dans le monde, il est primordial de renforcer l'infrastructure du réseau régional et international à large bande, afin de le doter d'une capacité suffisante pour satisfaire les besoins des pays et de leurs citoyens.

5 Les centres d'information et de communication communautaires donnent à tous accès aux services d'information et aux services sociaux, en particulier dans les zones rurales. Les politiques en faveur de l'accès universel doivent favoriser le meilleur niveau possible de connectivité pour un prix raisonnable dans les zones mal desservies. La convergence technologique doit faire l'objet d'un

suivi qui permet d'intégrer les TIC traditionnelles et les TIC nouvelles afin de créer des modes d'accès alternatifs susceptibles d'aider à réduire la fracture numérique. La création et la mise à disposition d'équipement d'accès à bas prix et de points d'accès communautaires polyvalents devront faire partie intégrante du programme visant à réduire la fracture numérique.

6 L'optimisation des connexions entre les grands réseaux d'information doit être encouragée grâce à la création de centres régionaux de trafic afin de réduire les coûts d'interconnexion et de renforcer la pénétration des réseaux d'accès. Les redevances d'utilisation des réseaux et de l'infrastructure doivent être fixées en fonction de paramètres objectifs non discriminatoires.

7 Des infrastructures TIC régionales devraient être mises en place pour faciliter l'échange entre les pays et éviter l'effet du réseau en étoile qui fait que l'information quitte la région et y revient après avoir transité par d'autres régions. Le développement de l'infrastructure nécessaire à la connectivité exige que certaines politiques publiques données se complètent afin d'assurer cette connectivité et la participation du secteur privé. Il est essentiel de prendre des mesures pour assurer la libéralisation, la privatisation et la concurrence et pour supprimer les droits excessifs.

2) Accès à l'information et au savoir

3) Le rôle des Etats, du secteur privé et de la société civile dans la promotion des TIC en faveur du développement

8 L'implication pleine et effective de tous les partenaires est d'une importance vitale si l'on veut élaborer de nouvelles applications TIC. Il faudrait définir clairement le rôle, les responsabilités et les objectifs de chacun des partenaires.

9 Le secteur public devrait rechercher des moyens innovants de corriger les défaillances du marché et d'instaurer la société de l'information dans tous les secteurs de l'économie et de la société, particulièrement ceux vivant dans la pauvreté. Le secteur privé joue un rôle important dans le développement et la diffusion des TIC tandis que la société civile, y compris les ONG, collabore étroitement avec les communautés pour renforcer les initiatives prises dans le domaine des TIC. Une coopération et des partenariats accrus entre les organisations gouvernementales et intergouvernementales, le secteur privé et la société civile s'imposent si l'on veut élaborer et mettre en oeuvre efficacement diverses initiatives en donnant la priorité aux ressources humaines disponibles au plan local.

10 Tous les partenaires sont instamment invités à mobiliser les ressources nécessaires au développement de la société de l'information, y compris en augmentant les investissements dans l'infrastructure des télécommunications, en renforçant les capacités humaines, en établissant des cadres de politique générale et en élaborant un contenu et des applications locales culturellement sensibles. Les organisations internationales et régionales, y compris les institutions financières et les organismes de développement ont un rôle important à jouer dans l'intégration de l'emploi des TIC dans le processus de développement et dans la mobilisation des ressources nécessaires à cet effet.

11 La priorité doit être accordée au renforcement des micro-entreprises locales et des petites et moyennes entreprises grâce à leur intégration dans l'économie numérique. Les politiques adoptées par les pouvoirs publics doivent favoriser l'innovation et l'esprit d'entreprise. Le développement d'entreprises à support technologique doit être encouragé grâce à des mécanismes tels que les fonds de capital-risque, les parcs technologiques et les pépinières d'entreprises et grâce à la participation d'établissements universitaires et de réseaux de chercheurs. En outre, des mécanismes particuliers devront être mis en place pour encourager le secteur bancaire à mettre au point des applications sûres et fiables qui facilitent les transactions en ligne.

4) Renforcement des capacités: développement des ressources humaines, éducation, formation

12 Pour tirer pleinement profit de la société de l'information, les individus doivent atteindre un meilleur niveau de maîtrise des TIC et de compétence dans ce domaine. Pour ce faire, il convient de promouvoir, à tous les niveaux, depuis le plus jeune âge jusqu'à l'âge adulte l'éducation et la formation pertinentes, qui permettent d'offrir des débouchés à autant de personnes que possible et notamment aux personnes défavorisées. La capacité des pays en développement et des pays les moins avancés à appliquer efficacement les TIC doit être renforcée grâce à la coopération régionale et internationale.

13 Les TIC peuvent contribuer à améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage et le partage du savoir et de l'information. Les enseignants constituent une passerelle vers la société de l'information et leur formation et les moyens à leur disposition demandent à être renforcés. Il est également important d'améliorer l'enseignement, tant de base que supérieur, des sciences et de la technologie. Cela aidera à créer une masse critique de professionnels et d'experts hautement qualifiés dans le domaine des TIC qui continuera de servir de base au développement des TIC dans la région. Il est reconnu que l'éducation en vue du développement et l'exploitation de l'infrastructure des réseaux revêt une importance particulière et est déterminante si l'on veut disposer de services de réseaux TIC efficaces, fiables, concurrentiels et sûrs.

14 Le cyberapprentissage vise à développer les compétences en vue de donner accès à la connaissance, qui recouvre divers domaines: contenu local, identité culturelle, diversité linguistique et droits de propriété intellectuelle, entre autres. L'accès à la connaissance est un facteur essentiel du développement économique, culturel et social. Il permet d'offrir à tous ceux qui demeurent en marge du système d'éducation officiel un enseignement et des informations adaptées à leurs besoins et à leur culture. L'éducation donne les moyens de surmonter la pauvreté, ce qui explique que le cyberapprentissage soit l'un des principaux facteurs qui contribuent à la réduction de la fracture numérique.

15 L'édification de la société de l'information doit tenir compte de la jeunesse, qui constitue la majorité de la population de nombreuses régions en développement et est l'un des moteurs du développement socio-économique. Il est donc essentiel de donner aux jeunes les connaissances et les compétences nécessaires pour les préparer à jouer pleinement leur rôle dans la société de l'information.

16 Il est essentiel de diffuser des informations sur le potentiel qu'offrent les nouvelles technologies grâce à l'échange de données sur les meilleures pratiques, les campagnes, les projets pilotes, les démonstrations et les débats publics. Les cours d'initiation à l'informatique devraient viser à former la population à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, ces cours devant procurer aux utilisateurs des TIC les compétences dont ils ont besoin pour produire et utiliser un contenu valable et socialement utile à tous les groupes socio-économiques. La création et le maintien d'une main-d'oeuvre sur laquelle repose la société de l'information doivent être assurés en étroite coopération avec le secteur privé et la société civile en général.

5) Sécurité

17 Etablir des cadres législatifs nationaux appropriés qui protègent l'intérêt public et général ainsi que la propriété intellectuelle et qui favorisent les communications et les transactions par voie électronique. La protection contre les délits passibles de poursuites civiles et pénales ("cyberdélits"), les questions d'indemnisation et de liquidation, la sécurité des réseaux et la garantie

de la confidentialité des informations personnelles sont indispensables si l'on veut donner confiance dans les réseaux d'information. La gestion multilatérale, transparente et démocratique de l'Internet doit faire partie de ces efforts compte tenu des besoins propres au secteur public et privé ainsi que des besoins de la société civile.

18 Parmi les principaux problèmes auxquels on se trouve confronté, il faut noter l'indifférence globale aux questions relatives à la sécurité des informations, la complexité, la capacité et la portée croissantes des technologies de l'information, l'anonymat qu'elles permettent et l'internationalisation des réseaux de communication. Tout en tenant compte de la nécessité d'assurer à tous les pays, un accès équitable et adapté aux TIC, il ne faut pas oublier que ces technologies peuvent être utilisées à des fins incompatibles avec les objectifs du maintien de la stabilité et de la sécurité internationale, et peuvent nuire à l'intégrité des infrastructures étatiques, au détriment de la sécurité civile et militaire des Etats. Pour résoudre ces problèmes, il faut agir sur plusieurs fronts et lutter tous azimuts contre la cybercriminalité, en mettant l'accent sur la prévention, l'élaboration de directives nationales et la coopération régionale et internationale. Parallèlement, les mesures visant à combattre la cybercriminalité et à sécuriser et fiabiliser la société de l'information doivent respecter la souveraineté des Etats et les droits de tous, notamment la liberté d'expression, tels qu'ils sont énoncés, entre autres dans les constitutions nationales.

19 Tous les partenaires du secteur des TIC doivent prendre les mesures qui s'imposent pour améliorer la sécurité, rassurer les utilisateurs et renforcer sur d'autres plans l'intégrité des informations et des réseaux/systèmes d'acheminement, afin de parer au risque de perturbation ou de destruction de l'ensemble de ces réseaux et systèmes, desquels nous sommes de plus en plus tributaires. La sécurité des informations peut être assurée non seulement grâce aux moyens techniques, mais aussi par le biais de l'éducation et de la formation, des politiques de l'exercice du droit et de la coopération internationale. A long terme, il convient d'encourager l'instauration d'une "culture mondiale de la cybersécurité", reposant sur une compréhension commune des règlements et des modalités d'échange d'informations et de technologies et sur la coopération internationale.

6) Créer un environnement propice

20 Le passage à la société de l'information exige la création de cadres appropriés et transparents dans le domaine juridique, réglementaire et de politique générale au niveau mondial, régional et national. Ces cadres devraient tenir dûment compte des droits et des obligations de tous les partenaires dans des domaines tels que la liberté d'expression, la confidentialité, la sécurité, la gestion des adresses et des noms de domaine Internet et la protection du consommateur tout en prévoyant des mesures d'encouragement économique et en assurant aux activités commerciales un climat de confiance. Afin de veiller à un prompt règlement des différends, il convient d'envisager un mode amiable de règlement des litiges en plus de la procédure judiciaire normale.

21 Il faudra encourager la concurrence comme étant le meilleur moyen de faire baisser les prix et d'assurer la modernisation continue des réseaux et des services.

22 L'élaboration de normes internationales ouvertes, flexibles et compatibles, intéresse tous les pays qui souhaitent pouvoir tirer le meilleur parti possible de la technologie, du contenu associé et des services correspondants. La conception et la mise en oeuvre généralisée de logiciels de source ouverte devraient être encouragées, de même que l'élaboration de normes ouvertes applicables à l'interfonctionnement des TIC.

23 Il importe d'assurer un équilibre entre l'exercice des droits de propriété intellectuelle et l'intérêt public: Etant donné l'importance des droits de propriété intellectuelle pour encourager l'innovation dans plusieurs domaines (logiciels, commerce électronique, échanges et investissements), on doit promouvoir les initiatives visant à établir un équilibre entre l'exercice de ces droits et les intérêts des utilisateurs, à la lumière du consensus international auquel parviennent les organismes multilatéraux sur les questions de propriété intellectuelle.

24 Administrer le spectre radioélectrique, dans le souci de défendre l'intérêt public et général, conformément au principe de base de la légalité dans le respect absolu de la législation et de la réglementation nationale ainsi que des accords internationaux régissant la gestion des fréquences.

25 La Région Afrique a formulé les propositions spécifiques suivantes:

- adopter des stratégies visant à stimuler le développement d'infrastructures TIC et à assurer un accès universel, en particulier dans les zones rurales et isolées, par le biais de la mise en oeuvre de techniques novatrices et de mesures africaines;
- supprimer les taxes frappant les matériels et logiciels TIC jusqu'à l'organisation de la deuxième phase du SMSI qui aura lieu à Tunis en 2005;
- adopter la "Charte africaine" sur la radiodiffusion en tant que cadre d'élaboration des politiques et des législations applicables aux technologies de l'information et à la radiodiffusion en Afrique.

7) Des applications orientées - développement des TIC pour tous

26 Les technologies de l'information et de la communication peuvent appuyer le développement socio-économique et favoriser l'émergence de cybercommunautés. Néanmoins, il faut également veiller à ce que les modèles traditionnels soient reconnus et respectés de manière à ne pas exclure les non-utilisateurs des TIC. Les exemples suivants visent à illustrer les potentialités des TIC en ce sens.

27 Cybergouvernement: Sur le plan des politiques générales, les méthodes utilisant les TIC renforceront la responsabilité et la transparence et permettront de mieux surveiller, évaluer et gérer le fonctionnement des services publics. L'administration publique peut employer ces méthodes pour renforcer la transparence, la responsabilité et l'efficacité des services publics offerts aux administrés (éducation, santé, transports, etc.) et aux entreprises.

28 E-Business: Quelle que soit leur taille, les entreprises peuvent utiliser les TIC pour stimuler l'innovation, réaliser des gains de productivité, réduire les coûts des transactions et bénéficier d'externalités de réseau. Pour accompagner ce processus, les pouvoirs publics doivent encourager les services, par la création d'un environnement favorable, l'adoption d'un cadre réglementaire qui vise à promouvoir des applications et un contenu en rapport avec l'investissement privé, sur la base d'une vaste infrastructure large bande, et doivent favoriser les partenariats entre secteur public et secteur privé. Pour le consommateur, les TIC sont intéressantes puisqu'elles facilitent les échanges avec de nombreux fournisseurs potentiels, où qu'ils se trouvent.

29 Téléenseignement: L'accès à l'éducation et à la connaissance est un facteur clé du développement économique et socioculturel; il facilite l'apprentissage de l'autonomie, le développement communautaire et la productivité des entreprises. Les TIC ouvrent des perspectives inédites en matière d'éducation à tous les groupes de toutes les régions. La réalisation de programmes et de contenus éducatifs et la mise en service de réseaux à large bande et de matériel informatique universels et économiquement abordables doivent être encouragées. La mise en oeuvre et la généralisation des TIC dans les établissements scolaires ou autres établissements de formation doivent être facilitées par la création et la maintenance d'un réseau de ressources humaines qui institutionnalise la formation permanente des enseignants et des instructeurs, sur

lesquels repose l'innovation. Il faudra tirer parti des meilleures pratiques pour créer des matériaux pédagogiques de bonne qualité et facilement accessibles en provenance du monde entier, afin de faciliter le transfert des connaissances sur le plan national. Une attention particulière devra être prêtée à la formation multilingue et à l'utilisation et à l'élaboration de logiciels de traduction.

30 Cybersanté: L'accès à l'information sur la santé et aux soins de santé est un droit fondamental. De nombreux pays manquent d'équipements sanitaires et de personnel de santé, en particulier dans les zones rurales et isolées. L'utilisation des TIC favorise l'insertion sociale en assurant à tous un accès équitable aux services de soins de santé, en permettant à chacun de mieux gérer son capital santé et de jouer un rôle plus actif dans ce domaine. Les TIC doivent être mises en oeuvre à grande échelle dans le domaine des soins de santé afin d'assurer une meilleure utilisation des ressources, la satisfaction des patients, des soins personnalisés et la coordination des systèmes de santé publics, des institutions privées et du secteur universitaire. Des solutions et des options novatrices doivent être mises au point pour assurer des services de santé dans les zones mal desservies. Une autre priorité dans le domaine de la cybersanté doit être la prévention, le traitement des maladies et la lutte contre leur propagation, notamment en ce qui concerne le VIH/SIDA.

8) Diversité culturelle et linguistique, contenu local et développement des médias

31 La diversité culturelle et linguistique est enrichissante pour le développement social car elle permet l'expression de différentes valeurs et idées. Elle peut faciliter la diffusion et l'utilisation des informations, qui peuvent être présentées dans la langue et dans le contexte culturel avec lesquels l'utilisateur est le plus à l'aise, ce qui l'encourage encore à utiliser les TIC.

32 Les Etats devraient également encourager la création d'un contenu informatif varié, qui contribue à la préservation et à la diffusion de la culture, de la langue et du patrimoine locaux et nationaux. Les autorités locales, qui représentent pour les citoyens le premier point de contact avec l'administration, ont un rôle important à jouer; elles pourraient aussi encourager le développement de collectivités locales. La promotion de la diversité et de l'identité culturelles, y compris la création d'un contenu informatif varié et la numérisation du patrimoine éducatif, scientifique et culturel, sont prioritaires dans l'édification de la société de l'information. Il convient aussi de poursuivre les recherches sur les incidences socioculturelles des TIC.

33 Encourager la création de réseaux à large bande revient, non seulement à promouvoir la recherche, les activités commerciales et l'épanouissement personnel, mais également à préserver la diversité culturelle et les savoirs et traditions indigènes. Dans ce contexte, il faut s'efforcer d'apporter un appui à la création de noms de domaine multilingues, à l'élaboration d'un contenu local, à la constitution d'archives numériques, à l'existence de diverses formes de médias numériques, ainsi qu'à la traduction et à l'adaptation des contenus. L'élaboration de jeux de caractères et de codes langages normalisés et reconnus doit également être encouragée.

34 Les Etats africains ont formulé des propositions spécifiques, comme suit:

- appuyer les activités de l'Académie africaine des langues;
- recréer un "news exchange" africain;
- établir un fonds spécial pour la numérisation des archives et des bibliothèques africaines;
- créer une chaîne de télévision africaine multilatérale;
- investir dans les contenus médiatiques africains ainsi que dans les nouvelles technologies;
- développer la production indépendante.

9) Comment franchir les obstacles à la réalisation d'une société de l'information à dimension humaine

10) Divers

B) Objectifs

35 Exemples de mesures concrètes et globales qui pourraient être prises:

- a) Voici quelques exemples de mesures de référence qui pourraient être prises:
- établissement d'une connexion dans tous ces villages d'ici 2010 et création de points d'accès communautaires d'ici 2015;
 - établissement d'une connexion dans toutes les universités d'ici 2005, dans toutes les écoles secondaires d'ici 2010 et dans toutes les écoles primaires d'ici 2015;
 - établissement d'une connexion dans tous les hôpitaux d'ici 2005 et dans tous les centres de santé d'ici 2010;
 - desserte par un réseau hertzien de 90% de la population mondiale d'ici 2010 et de 100% d'ici 2015;
 - création d'un site web et d'une adresse électronique pour tous les services publics centraux d'ici 2005 et pour tous les services publics locaux d'ici 2010.
- b) Elaborer pour tous les pays des **cyberstratégies** nationales dans un délai de trois ans, y compris en ce qui concerne le renforcement des capacités humaines.
- c) Lancer un projet "**Global Digital Compact**", qui constituerait un nouveau modèle de partenariat et de dialogue entre les représentants des pouvoirs publics et ceux d'organismes non gouvernementaux; ce modèle serait fondé sur la division du travail et des responsabilités ainsi que sur la communauté d'intérêts; les partenaires s'efforceraient conjointement d'atteindre des objectifs de développement dans le secteur des TIC (par exemple, création par les Etats d'un cadre réglementaire adapté et d'avantages fiscaux, accès à la technologie et généralisation d'applications simples, lancement par des organisations non gouvernementales de campagnes de sensibilisation, travail au niveau communautaire, etc.) (*un modèle fondé sur les relations institutionnelles existe déjà à l'UIT, qui assure des fonctions de coordination*).
- d) Lancement et élaboration progressive d'un indice cumulatif du **développement des TIC** qui serait publié annuellement ou tous les deux ans dans un **rapport sur le développement des TIC**; le classement par pays serait accompagné d'une analyse de leurs politiques et de leur mise en oeuvre (*l'UIT serait chargée de catalyser et de compiler sous forme cohérente les expériences de plusieurs organisations, universités, groupes de réflexion, etc.*).
- e) Rédiger, puis publier, pendant la phase du Sommet qui se déroulera à Genève, un "**manuel recensant les bonnes pratiques et les exemples de réussite**". Ce manuel rassemblerait des contributions de tous les partenaires, présentées de façon concise et persuasive, et serait réédité à intervalles réguliers afin de pouvoir être utilisé en permanence comme outil de partage d'expériences.
- f) **Former dans les PMA des personnes chargées de travailler sur les contenus**, (par exemple archivistes, bibliothécaires, scientifiques, enseignants et journalistes), auxquelles on apprendrait à utiliser le savoir-faire et les capacités opérationnelles des organismes professionnels internationaux.
- g) Revoir les **programmes** des écoles primaires et secondaires dans tous les pays (dans un délai de trois ans), afin d'aider ces établissements à relever les défis de la société de l'information.
- h) Créer les conditions techniques (en matière de logiciels et de matériels) qui permettraient à toutes les **langues** du monde d'être présentes et utilisées sur l'Internet.

C) Stratégies, programmes, méthodes de mise en oeuvre

36 Les Etats doivent promouvoir des stratégies nationales globales et innovantes pour encourager le développement de la société de l'information, en y associant le secteur privé et la société civile. La participation du secteur privé est essentielle pour assurer le développement rationnel et durable des infrastructures, des contenus et des applications. Les cyberstratégies nationales doivent être adaptées aux besoins des différentes communautés, compte tenu du stade de développement et des caractéristiques structurelles de l'économie nationale. Ces stratégies peuvent tirer parti des connaissances et de l'expérience acquises; les échanges, notamment en ce qui concerne les meilleures pratiques, jouent dans ce contexte un rôle clé, car ils permettent aux pays d'apprendre les uns des autres, par le biais du dialogue.

37 Pour être efficaces, ces stratégies doivent permettre de définir non seulement des objectifs, mais aussi des délais, des indicateurs et des mécanismes d'évaluation des résultats, fondés sur des critères quantitatifs et qualitatifs. Pour les petits pays, les stratégies régionales peuvent contribuer à la création de marchés relativement vastes, qui offrent des conditions plus intéressantes pour les investissements du secteur privé, et contribuent à la mise en place d'un environnement concurrentiel. En outre, les TIC, qui offrent des perspectives aux administrations publiques, incitent le secteur privé à investir et favorisent le passage direct à l'utilisation de technologies nouvelles et évoluées, pourraient avoir un rôle particulièrement important à jouer dans le contexte du développement.

38 Mettre au point une stratégie implique de comprendre ce que l'on veut promouvoir, où le promouvoir et comment délimiter et mettre en oeuvre des activités pour atteindre le plus grand effet possible. Il s'agit de tirer profit des efforts déployés aux plans national, régional et mondial. Des projets spécifiques pourraient inclure les éléments suivants:

- encourager les dépenses publiques à long terme en matière de recherche-développement et d'enseignement supérieur afin de permettre de maîtriser et d'adapter des solutions particulières recourant aux TIC;
- prendre des mesures d'incitation et élaborer des régimes réglementaires qui renforcent les capacités du secteur privé en termes de développement des ressources humaines et de renforcement des infrastructures et des institutions;
- mettre en place des régimes fiscaux qui assurent des avantages à l'intention des entreprises TIC émergentes.

39 L'élaboration et la création de systèmes d'évaluation et de diffusion des performances devraient être encouragées, ainsi que la création de mécanismes incluant des mesures et des indicateurs communautaires qui reflètent les efforts et les progrès accomplis par les pays de la région pour faciliter l'accès aux TIC et leur utilisation dans un contexte communautaire.

D) Coopération et financement

40 Il est aujourd'hui plus important que jamais de promouvoir une étroite coopération internationale entre les autorités des différents pays, les partenaires et les organisations internationales couvrant tous les aspects de la société de l'information. A cette fin, il convient de tirer parti des avantages offerts par les institutions financières régionales. Il incombe à la communauté internationale de fournir une coopération technique et financière sur les plans multilatéral et bilatéral. Il convient de réaffirmer la nécessité pour les pays développés de

concrétiser les engagements en matière d'aide publique au développement (APD) qu'ils avaient pris lors de la Conférence internationale sur le financement du développement. Il faut que tous les pays s'acquittent de leurs obligations relatives à tous les éléments du consensus obtenu lors de ladite conférence. Les pays représentés à la conférence appellent ceux des pays développés qui ne l'ont pas encore fait à agir concrètement pour, conformément à l'objectif fixé, consacrer 0,7% de leur PIB à l'aide publique au développement.

E) Suivi

DE GENÈVE À TUNIS

ANNEXE 2

Proposition relative aux prochaines étapes des travaux du comité de préparation du SMSI, y compris entre les réunions

1 Le PrepCom-2 a chargé le Président du Comité de préparation de superviser les travaux organisés entre les réunions et, entre autres, de réunir pendant cinq jours en juillet 2003 un groupe de rédaction intergouvernemental et officiel, à composition non limitée. Le PrepCom-2 a donné pour mandat à ce groupe de rédaction de faire progresser les négociations. Cette réunion devrait être ouverte aux observateurs, conformément aux dispositions du Règlement intérieur du Comité de préparation.

2 Le PrepCom-2 a demandé à la Présidente du Groupe de travail du Sous-Comité 2 de faire la synthèse des documents reçus au 28 février 2003 en établissant le document de travail de base, tel qu'approuvé dans le rapport du Sous-Comité 2. Ces documents seront regroupés, améliorés et rédigés conformément à la présentation et au style habituellement employés pour un Sommet des Nations Unies. Ils seront affichés le 21 mars 2003 sur le site web du SMSI.

3 Le PrepCom-2 a décidé de créer un mécanisme inter-session, à partir de la composition du Bureau,- afin de perfectionner la rédaction des documents en prévision de la réunion du groupe de rédaction susmentionné. Les résultats de chaque réunion seront affichés sur le site web du SMSI.

4 Le document de travail de base, qui sera soumis en vue de la réunion de juillet, constituera le résultat définitif des travaux qui auront eu lieu entre les réunions.

5 Le document de travail de base peut faire l'objet de nouvelles observations qui devront être présentées par voie électronique avant la fin du mois de mai. Toutes les observations seront affichées sur le site web.

6 Le PrepCom-2 a chargé le Secrétariat de rédiger un document de référence contenant les observations mentionnées au point 5 ci-dessus. Ce document devra indiquer clairement à quels endroits ces contributions peuvent être insérées dans le document de travail de base.

7 L'objet de la réunion PrepCom-3, qui durera deux semaines pleines, est de négocier sur toutes les questions liées au Sommet. Tous les documents (ordre du jour, programme de gestion du temps, etc.) devront être communiqués à l'avance.

8 Le texte émanant du PrepCom-3 devrait être suffisamment stable pour servir de base aux décideurs dans la préparation du Sommet.

9 Le plan de préparation de la phase Genève du Sommet sera élaboré par le Secrétariat exécutif et le Gouvernement du pays hôte et sera diffusé dès que possible. Ce plan devrait comporter les éléments suivants:

- une description des principales activités de préparation du Sommet,
- une description de toutes les activités parallèles liées au Sommet.